

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DES TARIFS
DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Le Maire de la Commune de Mutzig,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 Avril 2014 autorisant le maire à fixer les droits de nature non fiscale,

ARRETE

Article 1er : les tarifs de l'Ecole municipale de musique sont mis à jour comme suit à compter du 1er septembre 2017 :

TARIFS TRIMESTRIELS EN EUROS					
COURS	DUREE par semaine	Elèves domiciliés à Mutzig		Elèves domiciliés hors Mutzig	
		Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Eveil musical	45 mn	60	-	82	-
Cours instrumental (sauf piano)	30 mn	113	122	145	155
Cours de piano	30 mn	118	127	150	160
Cours instrumental (sauf piano)	15 mn	56	61	72	77
Cours de piano	15 mn	59	64	76	80
Cours collectif instrumental ou atelier vocal	45 mn	100	110	132	143
Cours individuel de solfège	30 mn	113	122	145	155
Cours collectif de solfège (élève non inscrit en cours instrumental)	45 mn	60	70	82	92
Cours collectif de solfège (élève inscrit en cours instrumental)	45 mn	Gratuit			
Chorale	Droits d'inscription annuelle pour les élèves non-inscrits à l'école				
Orchestre	Gratuit				
Location d'instruments	40 €				
TARIFS ANNUELS EN EUROS					
Droits d'inscription annuelle	35€ par famille				

REÇU le

09 JUIN 2017

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Tarif réduit : (sauf cours instrumental 15 mn)

La réduction trimestrielle s'applique au plus jeune inscrit de la famille

- 2^{ème} discipline ou 2^{ème} inscrit de la même famille : réduction de 17 €/ trimestre
- 3^{ème} discipline ou 3^{ème} inscrit de la même famille : réduction de 52 € / trimestre
- 4^{ème} discipline ou 4^{ème} inscrit de la même famille : réduction de 90 €/ trimestre
- à partir du 5^{ème} inscrit : gratuit pour le plus jeune

Une réduction de 50% sur le montant à payer trimestriellement est accordée aux agents municipaux actifs et leurs ayants-droits (conjoint, enfants).

Fait à Mutzig, le 1^{er} juin 2017

Le Maire,

Jean-Luc SCHICKEL



J. Schickel

REÇU le

09 JUIN 2017

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM